

17/11/18

Synthèse des interviews d'élus de la Métropole de Lyon

CANOL a rencontré des **élus métropolitains** : maires de communes, maires d'arrondissement, afin de recueillir leur « ressenti ». **16** entretiens représentant plus de **60** conseillers, certains répondant pour leur groupe.

Nous avons recherché un équilibre politique, bien qu'il y ait 14 groupes au conseil de la Métropole de Lyon. Nous avons rencontré des élus : Communiste, Gram, Synergies, Centristes, Divers droite, LR

Réponses par thématique

Administration générale :

- lourdeur administrative
- moindre réactivité par rapport au passé
- poids trop élevé des deux grandes communes, Lyon et Villeurbanne
- cet effet est variable selon la taille et l'éloignement du centre de la Métropole ; non par appartenance politique.

Domaines de compétences de la Métropole.

Anciennes compétences :

- pas d'améliorations notables
- urbanisme et développement économique toujours bien perçus
- Le budget voirie et son entretien jugés *très* insuffisants
- L'eau et l'assainissement ne sont pas commentés

Nouvelles compétences

- De faibles changements perçus, quelque-soit l'appartenance des élus
- Pouvoirs de police sans réel changement
- La culture (faible budget) est *renforcée* : politique de lecture
- Les collèges sont bien intégrés
- Manque de *transparence* dans la politique sociale

Pacte de cohérence territoriale :

- Élément nouveau. Contrats signés entre la Métropole de Lyon et les 59 communes qui l'ont souhaité. Leur *but* : coordonner les efforts des partenaires pour accroître l'efficacité de l'action publique sur le territoire.

Site : www.canol.fr

- 21 thématiques sont possibles. Un rapport annuel est prévu. Validité de ces contrats : jusqu'au 31 décembre 2020. Pratiquement toutes les communes ont signé une partie de ces thématiques.
- Mise en place : soit 2017, souvent 2018. A ce jour, il est impossible d'en évaluer les effets. Il faudra attendre décembre 2020 pour en mesurer la pertinence et l'efficacité.

Gestion des communes :

- La création de la Métropole de Lyon n'a pas ou très peu influencé l'*organisation* et l'élaboration du *budget* des communes.

Le Conseil de la Métropole :

- Fonctionnement perçu de manière peu différente par rapport à celui du Grand Lyon.
- Par contre, le débat démocratique ne s'est pas amélioré, sauf récemment ; cette perception est quasi unanime, *quelle que soit l'appartenance politique*.
- Les décisions comprises comme étant l'émanation du président, de son cabinet et du « cercle » des vice-président(e)s.

La Commission permanente

- Elle vote de plus en plus de « textes » et donc d'engagements financiers élevés ; *seuls* les membres de la majorité en font partie.

Les instances de concertation :

- ***La conférence métropolitaine des maires.***
- La plupart des élus y assistent régulièrement.
- Perçue, toujours quelque-soit la couleur politique, comme fonctionnant à sens unique : une information émanant de la rue du Lac vers les communes, sans remontée du bas vers le haut.
- ***La conférence territoriale des maires :***
- Séances très suivies par les élus.
- Structure bien perçue pour orienter l'action de *proximité* vers les citoyens. Le périmètre des *bassins de vie* (9) n'est pas toujours perçu comme bien adapté.

L'avenir de la Métropole :

- Domaines pour lesquels l'impact est le plus attendu par les élus :
 - Priorité totale pour les transports et la mobilité.
 - Etonnement général que la participation de la Métropole au Sytral soit en baisse
 - Ensuite la voirie, surtout pour l'entretien jugé insuffisant
 - Urbanisme et aménagement du territoire
 - Action économique
 - Action sociale et santé

Site : www.canol.fr

Rayonnement international, rythme de mise en place :

Tous les élus sont d'accord pour dire que la création de la Métropole devrait permettre le développement de son rayonnement international

La mise en place de la Métropole est jugée comme d'avoir été une bonne décision par tous les élus.

Son rythme de mise en place est considéré comme figé, dû au manque de concertation et de préparation initiale. A partir de **2020**, il faudra faire des corrections.

Le rôle des maires et leur avis sont jugés indispensables au bon fonctionnement de la Métropole.

Périmètre : quasi-unanimité pour l'élargir ; l'aéroport Saint Exupéry situé hors territoire est ressenti comme une faiblesse. Très peu de soutien au Pôle métropolitain.

Synthèse :

- Passage d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunal) à une collectivité à statut particulier a été jugé comme nécessaire.
- Par contre, la trop grande *précipitation* de sa mise en place *empêche* la Métropole de Lyon d'être, pour le *moment*, efficace.
- La très grande centralisation du fonctionnement entre quelques mains, le manque de transparence, la grande lourdeur administrative, le retard dans les investissements et la diminution de leurs montants obligent à considérer le mandat 2015 – 2020 comme une période de **mise au point**.

Le ou la futur(e) président(e) élu(e) en 2020 devra appliquer à la Métropole de Lyon *toutes les corrections* nécessaires pour que cette nouvelle collectivité soit une réussite, comme : diminuer sérieusement les très lourdes charges d'exploitations comme cela a été promis en 2013 devant près de 800 élus.